



REVUE DE PRESSE DU 16/10/2016

- 1- Les sept millions de détenteurs de cartes d'Algérie Poste ne sont pas concernés. Depuis mardi 4 octobre, le service du paiement électronique (e-paiement) est officiellement lancé. Plusieurs entreprises ont ainsi ouvert en l'occasion ce service à leurs clients tels Algérie Télécom, Mobilis, Air Algérie, Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), Djezzy, Ooredoo et Amana Assurances. Ces web marchands, qui seront suivis incessamment par un deuxième lot d'entreprises, permettront dorénavant à leurs clients ou abonnés de procéder au règlement de leurs factures, à l'achat d'unités téléphoniques ou de billets d'avion et à la souscription d'une assurance voyage par carte interbancaire (CIB).

- 2- Maintenant que l'incertitude est levée quant à la concrétisation de la décision d'Alger de retrancher 750.000 barils par jour du marché, les prix du pétrole doivent poursuivre leur ascension. Les rumeurs, le doute, les spéculations: c'est terminé. L'Opep va geler sa production en novembre. «L'accord de l'Organisation des pays exportateurs du pétrole (Opep) sur le gel du niveau de sa production pétrolière sera officiellement conclu en novembre prochain», a affirmé le ministre vénézuélien du Pétrole Eulojio del Pino rapporte une dépêche du site d'information Sputnik datée du 14 octobre, qui cite l'agence Bloomberg.

- 3- Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a signé cinq décrets présidentiels portant ratification d'accords, de protocoles de coopération et de mémorandums d'entente, conformément à l'article 91-9 de la Constitution, a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République.

- 4- Le rendement pour la saison 2015-2016 est de 16 quintaux par hectare. 400 ingénieurs et techniciens sont mobilisés à l'échelle nationale pour accompagner les agriculteurs dans le processus de labours-semailles. Pourquoi l'Algérie connaît-elle un faible rendement céréalier? Le ministère de l'Agriculture explique ce déficit par le non-respect de l'itinéraire technique ainsi que par les perturbations pluviométriques.



- 5- Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a mis en place une commission d'enquête pour définir les causes de l'effondrement, vendredi, d'une bâtisse en construction à El-Achour (hauteurs d'Alger), a annoncé, hier, un communiqué du ministère. La commission est composée du directeur général de la construction et des moyens de réalisation, du directeur général de l'urbanisme et de l'architecture et du directeur de l'habitat de la wilaya d'Alger, ainsi que du directeur de l'urbanisme et de l'architecture de la wilaya d'Alger, du directeur général du Centre national de recherche appliquée en génie parasismique, du directeur du Centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment et du directeur du Laboratoire national de l'habitat et de la construction (LNHC).

- 6- Tout en assurant le service minimum, mettant en circulation une moyenne de quatre rames par jour, les travailleurs de la SETRAM d'Alger, poursuivaient, hier, leur mouvement de grève pour le quatrième jour consécutif. Les grévistes «tentent d'éclairer l'opinion publique» sur les raisons du débrayage, contredisant leur direction qui a estimé que la grève n'est pas justifiée et qu'elle a été déclenchée sans raison.

- 7- Dix personnes ont été tuées et 40 autres blessées dans 13 accidents de la circulation survenus au cours des dernières 48 heures au niveau national, a indiqué hier la Protection civile dans un communiqué. La wilaya de Constantine déplore le bilan le plus lourd avec 2 morts et 2 blessés, suite à une collision entre 2 véhicules légers, au lieu-dit El Krah dans la commune d'Ouled Rahmoun.



A lire : Bouteflika signe cinq décrets présidentiels

Coopération

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a signé cinq décrets présidentiels portant ratification d'accords, de protocoles de coopération et de mémorandums d'entente, conformément à l'article 91-9 de la Constitution, a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République.

Il s'agit de l'accord de Paris sur les changements climatiques, adopté à Paris le 12 décembre 2015 et d'un accord entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République d'Argentine en matière de coopération douanière, signé à Buenos Aires, le 3 décembre 2015.

Le chef de l'Etat a également signé un protocole de coopération entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République portugaise dans les domaines du contrôle économique, de la répression des fraudes et de la protection du consommateur, signé à Alger le 10 mars 2015. Il s'agit aussi de la signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine des ressources en eau entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République de Cuba, signé à La Havane le 7 octobre 2015.

Le président de la République a signé, en outre, un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République portugaise dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement, signé à Alger le 10 mars 2015.

Il s'agit de l'accord de Paris sur les changements climatiques, adopté à Paris le 12 décembre 2015 et d'un accord entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République d'Argentine en matière de coopération douanière, signé à Buenos Aires, le 3 décembre 2015.

Le chef de l'Etat a également signé un protocole de coopération entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République portugaise dans les domaines du contrôle économique, de la répression des fraudes et de la protection du consommateur, signé à Alger le 10 mars 2015. Il s'agit aussi de la signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine des ressources en eau entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République de Cuba, signé à La Havane le 7 octobre 2015.

Le président de la République a signé, en outre, un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République algérienne et le gouvernement de la République portugaise dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement, signé à Alger le 10 mars 2015.

-FIN-